

---

## **Artistes-auteur-ices : le ministère de la Culture organise le détournement du vote de l'Assemblée nationale**

L'intersyndicale des artistes-auteur-ices dénonce avec la plus grande gravité le projet de décret d'application de l'article 5 du PLFSS présenté par le ministère de la Culture. Six mois après un vote parlementaire historique, le gouvernement ne se contente pas de ralentir la réforme : il en organise méthodiquement le contournement.

### **Une trahison délibérée de la volonté démocratique.**

---

Le décret présenté le 16 avril 2026 au ministère de la Culture ne met pas en œuvre la loi : il en dénature le sens, en inverse la logique et en trahit l'objectif politique.

L'Assemblée nationale avait posé un principe clair et sans ambiguïté : redonner aux artistes-auteur-ices la maîtrise de leur protection sociale et tourner définitivement la page du scandale Agessa. Un vote obtenu avec 255 voix pour et 1 voix contre.

Le ministère fait aujourd'hui exactement l'inverse :

- maintien de la Sécurité Sociale des Artistes-Auteurs (SSAA), qui est une continuation statutaire de l'Agessa
- report des élections professionnelles à un prochain décret sans lancer les travaux préparatoires ou les développements informatiques nécessaires
- réintégration des organismes de gestion collective pourtant exclus lors du vote à l'assemblée

Il ne s'agit plus d'une interprétation : c'est une reprise en main administrative assumée, en contradiction frontale avec la volonté du législateur.

### **Rien ne change : l'Agessa consolidée**

---

Malgré des décennies de scandales, malgré les alertes répétées, malgré les recommandations de la Cour des comptes : rien ne change.

La SSAA-Agessa demeure avec la même structure et les mêmes acteurs, et se voit même selon le décret doté d'un nouveau rôle consultatif pour « tout projet ou mesure législative ou réglementaire qui porte spécifiquement sur les règles de sécurité sociale des artistes-auteurs ». Le système issu de l'Agessa, dont les dysfonctionnements ont privé au moins 190 000 artistes-auteur-ices de leurs droits à la retraite, est aujourd'hui consolidé et renforcé. Ce choix n'est pas neutre. Il traduit une décision politique claire : ne pas réformer, ne pas réparer, ne pas rendre de comptes.

### **Gouvernance et élections sont indissociables : de quelles « branches professionnelles » parle-t-on ?**

---

Tenter de dissocier la gouvernance des élections dans deux décrets distincts relève au mieux d'une incohérence, au pire d'une stratégie visant à repousser indéfiniment la mise en place d'un véritable processus démocratique.

Ces deux dimensions, gouvernance et élection, sont en réalité indissociables. La loi elle-même fonde la représentation sur des « branches professionnelles » qui,

en l'absence de conventions collectives, n'ont aucune existence légale pour les artistes-auteur·ices.

Or, de cette « répartition des sièges par branche » — dont les contours restent flous et non débattus — dépendront directement :

- le découpage électoral,
- la composition du Conseil d'administration et des commissions

En l'état, le gouvernement prétend donc fixer une gouvernance sans en définir les bases démocratiques.

Une telle démarche est intenable : la question, hautement sensible, des dites « branches » doit être clarifiée et discutée en amont. À défaut, c'est l'ensemble de l'architecture démocratique de la réforme qui repose sur des fondations incertaines.

### **Nous refusons ce passage en force**

---

L'intersyndicale des artistes-auteur·ices exige :

- le respect du vote de l'Assemblée nationale et de l'esprit du législateur
- la mise en place immédiate d'un calendrier pour les élections professionnelles avant fin 2026
- l'agrément d'une nouvelle structure sur appel à candidatures
- la réparation effective du scandale Agessa
- la seule présence des représentants élus des artistes-auteur·ices affilié·es, des représentant·es des diffuseurs ainsi que des représentant·es de l'État

Nous appelons l'ensemble des artistes-auteur·ices à se tenir prêts pour une nouvelle mobilisation.

### **Nous ne laisserons pas faire**

---

Ce décret n'est pas un texte d'application : c'est une tentative de neutralisation politique d'une réforme démocratique. Nous utiliserons tous les moyens nécessaires – juridiques, syndicaux et politiques - pour faire échec à ce détournement.

Les artistes-auteur·ices ne sont pas une variable d'ajustement. Ils et elles sont les premiers concernés et entendent enfin pouvoir piloter leur régime social. Dans un contexte déjà marqué par la crise du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, il est irresponsable que les ministères de tutelle exercent une telle pression à l'égard des créateurs et créatrices de ce pays.

Nous appelons solennellement à l'ouverture d'un véritable dialogue social, au respect de la loi et de la démocratie sociale.

### **Organisations signataires :**

---

- |  |  |
|--|--|
| → Alliance France design   | → Syndicat des écrivains de langue française   |
| → Association des auteurs de bande dessinée (adaBD)                                    | → Syndicat des Scénaristes   |
| → Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel                             | → Syndicat des Travailleur·euses Artistes-Auteur·ices – CNT-SO                       |
| → Backstory l'Association  | → Syndicat français des compositrices et compositeurs de musique contemporaine – SMC |
| → CGT Spectacle  | → Syndicat National des Artistes-Auteurs Force Ouvrière                              |
| → Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et autrices                           | → Syndicat National des Artistes Plasticien·nes CGT – SNAP-CGT                       |
| → États généraux de la bande dessinée  | → Syndicat national des photographes   |
| → La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse                                      | → Syndicat national des sculpteurs et plasticiens                                    |
| → La Ligue des auteurs professionnels  | → Union Nationale des Peintres-Illustrateurs   |
| → Société des Auteurs de Jeux  |  |
| → Syndicat CGT des Artistes-Auteurs et Autrices de l'Écrit et de la Musique – SAEM-CGT |  |